

LE CANADA ET LA ZLÉA : Réflexions sur les stratégies

Joël MONFILS
Martin ROY
Gordon MACE
Jean-Philippe THÉRIEN

RÉSUMÉ

Alors que s'achève la présidence du Canada à la tête du Comité de négociations commerciales (CNC), peu de progrès ont été réalisés dans les négociations visant la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). La cinquième rencontre des ministres du Commerce à Toronto en novembre 1999 devrait aboutir tout au plus à un consensus pour l'application de mesures de facilitation du commerce. Le Canada aura hérité d'un mandat difficile marqué par la crise financière brésilienne dont les effets se sont fait sentir dans plusieurs économies de la région. Néanmoins, le contexte économique défavorable ne peut expliquer à lui seul le piétinement des négociations. Le lancement de la ronde du millénaire à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle en décembre 1999, mais surtout la persistance des différences de vue entre les pays de la région sur la portée du futur accord hémisphérique, en sont probablement davantage responsables.

Jusqu'à maintenant, le Canada a développé une politique commerciale relativement uniforme à l'intérieur des différents forums de négociation régionaux et multilatéraux. Le gouvernement canadien favorise la mise sur pied d'accords commerciaux compréhensifs impliquant des niveaux de discipline commerciale élevés ainsi qu'une participation effective de la société civile à l'intérieur du processus de négociation. Dans le cadre hémisphérique, le Canada a développé des positions proches de celles des États-Unis en faisant la promotion d'une ZLÉA qui récupérerait l'essentiel des droits et obligations de l'ALÉNA. Or, plusieurs pays influents de la région, dont ceux du Mercosur, ont manifesté leur vive opposition face à une position de négociation inspirée du modèle d'intégration nord-américain.

Ce document de politique vise d'abord à mettre en relief les difficultés associées à la mise en œuvre de la politique commerciale canadienne dans un contexte régional. Il remet en question l'application indifférenciée de la politique commerciale du Canada dans les